

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AOÛT 2017**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 8

votants : 9

L'an deux mille dix-sept, le trois aout, à dix-neuf heures et trente minutes,
le conseil municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juillet 2017.

Conseillers présents : Nicolas DUPERRET, Laurent DUPAIN, Claude GERNIGON, François VULLIET,
Dominique ROULLET, Elisabeth BOYMOND, Jean COUTURIER, Corinne FAVRE, Richard PETTITT (20h)

Conseillers excusés : Fabien CHAGNOUX.

Conseillers absents : Denis GENOUD, Fleur DENEVE, Nicolas GUINAND.

Délibération 2017-23/ révision du plan d'occupation des sols : abrogation de la délibération 2016-23 arrêtant le projet et tirant le bilan de la concertation.

Monsieur DUPAIN expose que la Commune a arrêté son projet de PLU et tiré le bilan de la concertation par délibération du Conseil Municipal n°2016-23 du 06 juillet 2016. Cet arrêté ouvrait la période de consultation des personnes publiques associées à la démarche d'élaboration pour une durée de plus de trois mois. Par la suite, l'enquête publique a été organisée entre le 14 décembre 2016 et le 14 janvier 2017. Au terme de cette enquête le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable sur le projet de révision du plan d'occupation des sols. La prise en compte de cet avis implique certaines adaptations.

La prise en compte de l'avis du commissaire enquêteur, des remarques présentes dans les avis de certaines personnes publiques associées, nécessite de réexaminer le dossier de PLU avec le cabinet d'urbanisme mandaté à cet effet, en vue de procéder à un nouvel arrêt de projet.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ABROGE l'arrêt du projet de PLU en date du 06 juillet 2016 et reprend l'étude de révision du plan d'occupation des sols.

ABROGE le bilan de la concertation.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute les dispositions nécessaires au bon déroulement de la suite de la procédure

Affiché le : 09/08/2017

Transmis en préfecture le : 10/08/2017

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le

Certifié exécutoire le : 10/08/2017



le Maire,

Nicolas DUPERRET

